

DECRET N° 2014/538 DU 10 DEC 2014
habilitant le Ministre de l'Economie, de la Planification et de
l'Aménagement du Territoire à signer, avec Ecobank Cameroun,
une convention de financement d'un montant de 35 milliards de
FCFA, pour le financement partiel du plan d'urgence triennal.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
Vu la loi n° 2013/017 du 16 décembre 2013 portant loi de finances de la République
du Cameroun pour l'exercice 2014 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du
Gouvernement,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.- Le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du
Territoire est habilité, avec faculté de délégation, à signer avec Ecobank Cameroun, une
convention de financement d'un montant de 35 milliards de FCFA, pour le financement
partiel du plan d'urgence triennal.

ARTICLE 2.- Ce montant est destiné au financement du projet de construction des
adductions d'eau dans 30 villes secondaires et/ou de forage de 100 puits par Région, du
projet de réalisation de 3000 forages dans les Régions de l'Adamaoua, de l'Extrême-
Nord et du Nord, du projet de construction des postes de gendarmerie et de police à
Yaoundé et Douala, et du projet de construction des postes de sécurité aux frontières.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence,
puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 10 DEC 2014

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,


Paul Biya
PAUL BIYA